



commune de Belmont-Broye ///  
conseil général

## Réponse du Conseil communal

Coûts de la Fête cantonale de lutte			
<b>Déposée par</b> M. Jean Krebs, UDC	<b>Date de dépôt</b> 31.10. 2022	<b>Réponse du Conseil communal</b> 15.05 2023	<b>Dicastère</b> Mme Marie-Claire Corminboeuf Affaires sociales et Vie villageoise

Monsieur le Conseiller général,

A la question « Quel a été le montant du sponsoring », le Conseil communal vous informe que la Commune de Belmont-Broye a soutenu l'organisation de la Fête cantonale de lutte en accordant un soutien financier sous forme de don à hauteur de CHF 4000.00. Ce montant a été prélevé sur le compte 0220.3636.00 *Contributions bénévoles et dons*.

A titre informatif, une société locale reçoit pour l'organisation d'un giron ou d'une fête cantonale une subvention de base de CHF 5000.00 selon la tablette arrêtée dans le cadre de la directive communale « Subventions allouées aux sociétés locales », qui peut être modulée en fonction des conditions de sponsoring. Cette subvention émerge au compte 3410.3636.00 *Subventions aux sociétés sportives* ou 3220.3636.00 *Subventions aux sociétés à but culturel*.

A la question « Quelles ont été les prestations en nature de nos employés communaux ? »  
A l'instar de la pratique de la Commune de Belmont-Broye pour toute manifestation d'importance, le Conseil communal a accordé un soutien logistique d'une journée à raison de 3 collaborateurs pour le démontage des infrastructures.

A titre informatif, dans un cadre de manifestations tout aussi importantes organisées par une société locale, le Conseil communal met son personnel de voirie à disposition pour le montage et le démontage à raison de 2 journées au maximum.

A la question « Quelles ont été les prestations en nature concernant les infrastructures ? »  
Le Conseil communal a mis à disposition gracieusement une carte pour la gestion des poubelles comme elle le fait également pour les sociétés locales, a accepté que l'eau nécessaire à la manifestation puisse être prélevée sur le réseau communal.

Enfin, la Commune n'a pas octroyé de rabais pour l'utilisation de la salle communale. La location perçue par la Commune s'élève à CHF 1000.00 pour le dimanche.

Au nom du Conseil communal

Thierry Piccand

Administrateur communal



Albert Pauchard

Syndic